

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE
MATERIAUX DESTINES AU CHANTIER DE PAVAGE AU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir les matériaux destinés au pavage de l'entrée du groupe Scolaire ;

Vu le devis de la SARL Regnier matériaux pour la commande de divers matériaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la SARL Régnier Matériaux (sise 11 rue Mermoz – 59253 LA GORGUE) un devis relatif à l'achat de matériaux pour le chantier de pavage de l'entrée du Groupe Scolaire, pour un montant de 2.702,88 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 05 septembre 2025

DEC2025-125



Le Maire
Jean-Claude THOREZ